REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Tébessa

Daira de Negrine

Commune de Negrine
N° 1809/26/ a.p.c

Negrine, le 15 juillet 2026

Le Président de l'Assemblée Populaire communale

A' Monsieur le Diercteur de l'Entreprise de Travaux publics et Hydraulique –bencoraichi abdelkarim-

Barika /batna

MISE EN DEMEURE N° 02

Références:

*Marché n°01 du 28 avril 2026.

*Correspondance du bureau d'étude chargé du suivi,en date du 06 juillet 2026.

Suite au marché conclu avec la commune de negrine , relatif au projet de : **réalisation d'un réservoir d'eau surélevé d'une capacité de 200 m^3 avec réseau de distribution .**

L'absence des,
moyens Matériels et humains sur le chantier empêchant la bonne exécution des travaux, ainsi que le retard manifeste constaté dans l'avancement du projet,

Par la présente , nous vous mettons en demeure de remédier aux insuffisance constatées et d'achever dans les délais contractuels.

A' défaut de vous conformer à la présente mise en demeure dans un délais de huit (08) jour,les dispositions légales et réglementaires en vigueur seront appliquées à votre encontre

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale